

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DAE 299** Arc Innovation – Implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale rues Félix Terrier/ Davout (NPNRU Portes du 20<sup>e</sup>) - Subvention (740 000 euros) et convention avec Paris Habitat.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu l'article L 431-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement de 740 000 euros à Paris Habitat et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Paris Habitat.

Article 2 : Une subvention de 740 000 euros est attribuée à Paris Habitat, dont le siège social est situé 21 bis rue Claude Bernard, 75253 Paris Cedex 05 au titre de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**